

8 mars 2006, Kunsthalle, Berne

Appel aux organisations et institutions internationales à lutter résolument contre la traite des êtres humains

Nous, femmes rassemblées à Berne ce 8 mars 2006 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, appelons les organisations et institutions internationales à mettre à profit tous les moyens et toutes les possibilités dont elles disposent pour lutter vigoureusement contre la traite des êtres humains sous toutes ses formes.

Nous rappelons que la traite des êtres humains est une grave violation de la dignité et des droits humains.

Nous insistons sur la place de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que sur celle d'autres instruments internationaux, comme le plan d'action de l'OSCE, dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Nous soulignons que s'ils veulent endiguer et prévenir la traite des êtres humains, les pays doivent collaborer étroitement, et les organisations et institutions internationales coordonner cette action. Il convient que les organisations internationales s'efforcent de prévenir la traite, mais aussi d'en poursuivre les auteurs et d'en protéger les victimes. La coopération internationale doit tenir compte du fait que la pauvreté et l'absence de perspectives d'avenir accroissent souvent la vulnérabilité des personnes concernées et les exposent notablement à devenir les victimes de la traite des êtres humains. Les femmes et les enfants sont fréquemment affectés par la pauvreté à un degré particulier, et souvent exploités sexuellement à la faveur de la traite des êtres humains – ce que la coopération internationale devra dûment prendre en considération.

Nous sommes persuadées que les organisations internationales ont un rôle central à jouer en soutenant les pays, en améliorant leurs connaissances et leurs capacités en la matière, et en étoffant leurs ressources, dans le but de coordonner la lutte contre la traite des êtres humains à l'échelon national et international, et de faire appliquer les normes et les bonnes pratiques internationales existantes.